Ministère de la Culture
GIP Musée-mémorial du terrorisme
Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture

Document provisoire

Création du musée-mémorial du terrorisme sur le site de la caserne Lourcine à Paris et aménagement scénographique

Règlement de concours - Annexe 5

Note descriptive des prestations à remettre pour la phase offre

Septembre 2026

Date et heure limites de remise des offres (à titre indicatif) :

- ***Envoi dématérialisé et 1er envoi matérialisé (panneaux - notices) :*** *sera indiqué ultérieurement*

- ***2ème envoi matérialisé (film d'animation sur clé USB) :*** *sera indiqué ultérieurement*

DESCRIPTION DES PIECES A RENDRE

A. <u>Une note de présentation synthétique du projet</u>

1 feuillet recto verso maximum, format A4, portrait, synthétisant le projet et les partis architecturaux, urbains, fonctionnels, environnementaux et techniques.

B. <u>Un mémoire technique</u>,

40 feuillets recto verso maximum, format A4, portrait, visant à fournir au jury et au maître d'ouvrage une description la plus fiable possible du projet, sous toutes ses dimensions.

Il doit être organisé selon les rubriques suivantes :

1. La justification du **parti architectural, urbain et paysager** proposée et la manière <u>dont le projet prend en compte les enjeux d'insertion</u> dans le site en réponse au cahier des charges dont :

- le traitement architectural des façades et l'organisation générale et les accès (musée, logements) des fonctions proposées ;

- le traitement des espaces intérieurs : qualité spatiale, confort et agrément des espaces, ainsi que la prise en compte des enjeux de sûreté ;

- le traitement des espaces extérieurs : qualité des espaces et prise en compte des enjeux de sûreté

2. La justification du **parti fonctionnel** proposée et notamment :

- La justification de l'organisation fonctionnelle adoptée ;

- les principes de modularité/flexibilité envisagés (spatial ou technique) pour faciliter l'adaptation des espaces ;

- la gestion des flux et des accès, notamment au regard de l'activité spécifique du mémorial (accès hors douane mais sous contrôle sûreté, accueil des commémorations, interface avec le parcours permanent)

3. La présentation du **parti scénographique** pour le parcours permanent et le mémorial

Les concurrents décriront leur projet notamment sous les angles suivants *:*

a- ***Propositions scénographiques*** *pour les différentes séquences de l'exposition de référence* :

- **Caractéristiques de l'aménagement scénographique** proposé dont déclinaison des supports scénographiques et des dispositifs spécifiques et de médiation (signalétique didactique, dispositifs high et low-tech dont multimédia, numériques, interactifs ; …manipulations, par ex.) ;

- **Ambiances générales** (couleurs, matières, ambiance lumineuse et sonore…éclairage/acoustique) ;

- **Confort de visite** (organisation de la circulation, repérage, …dispositifs et dispositions proposés pour le confort de visite et l'accessibilité à tous, concernant notamment l'ergonomie générale, la signalétique, les supports de médiation, l'éclairage, …, l'offre de zone de pause).

Document provisoire

- **Trois sections du programme muséographique de l'exposition de référence feront l'objet d'un « zoom » ou « focus »** et pour lesquels il sera attendu plus de précisions :

 - Section H3. Le terrorisme d'État comme arme géopolitique (1980-1990)
 - Section V1. Vacarme et Silence
 - Séquence S5. Le temps du procès

b- *Proposition d'aménagement et de dispositif pour le **mémorial***

c- ***Organisation du parcours** et des flux visiteurs*

Les candidats devront notamment veiller à faciliter le repérage des entités programmatiques (des composantes des parcours sur leurs documents graphiques).

*d- **Traitement des flux** technique/exploitation-maintenance et collections.*

4. L'exposé **des principes constructifs et des principaux choix techniques**, avec précision sur le traitement de la façade et des planchers, les matériaux utilisés, la performance des ouvrages, la description des équipements de production et distribution (chaud, froid, ventilation) envisagées par zone et performances associées. Le candidat présentera notamment les choix adoptés permettant l'atteinte des objectifs hygrothermiques des espaces muséaux.

Le candidat listera les éventuels diagnostics complémentaires nécessaires.

5. La justification de la **conformité réglementaire,** dont PLU bioclimatique, intégrant notamment des schémas permettant d'apprécier le respect des dispositions relatives aux réglementations applicables.

6. Une **notice environnementale** présentant les dispositifs prévus pour atteindre les objectifs du programme environnemental, incluant :

- Insertion dans le site :
 - *Plan masse développement durable (sans échelle) décrivant les arbitrages effectués en tenant compte des atouts et contraintes du site et du climat (approche bioclimatique, végétalisation, gestion des eaux pluviales, ENR, déchets, …) sur le périmètre opérationnel*
 - *Etude d'ensoleillement permettant d'apprécier l'ensoleillement des espaces extérieurs et des façades (21 décembre, 21 mars, 21 juin, à 10h, 13h et 16h légales)*
 - *Note sur le traitement des espaces extérieurs et des toitures (types de végétalisation, mesures encourant la biodiversité, lutte contre l'ICU, approche qualitative du vent et du bruit …) / Calcul du coefficient de biotope et de régulation thermique*
 - *Gestion des eaux pluviales : perméabilisation, définition des principes, moyens mis en œuvre / calcul du coefficient d'imperméabilisation du site*
 - *Mobilité douce : description des stationnements prévus (personnel et public) : plan de repérage, accès.*

- Bioclimatique, confort et santé :
 - *Orientations, implantations, traitement des façades : description des choix faits en faveur d'une architecture bioclimatique (indice d'ouverture, transparence des façades, orientations et implantations des locaux en fonction des apports internes et externes…).*
 - *Confort d'été : description des moyens mis en œuvre pour maximiser le confort thermique passif (protections solaires, ventilation naturelle nocturne et diurne, inertie thermique) avec indicateurs chiffrés, notamment concernant : caractéristiques des*

Document provisoire

vitrages et protections solaires, part de surface ouvrante, caractéristiques des ouvrants.

- *Confort d'hiver : définition des moyens mis en œuvre (effet paroi froide limité, vitesse d'air limitée, zonage thermique…).*
- *Confort visuel :*
 - *Eclairage naturel : définition des dispositifs permettant d'assurer un bon niveau d'éclairage naturel, de qualité, dans les espaces où celui-ci est souhaité : accès à des vues sur l'extérieur, accès à l'éclairage naturel, , niveaux d'éclairage naturel dans les locaux : calcul de l'autonomie lumineuse en particulier sur les espaces d'accueil.*
 - *Eclairage artificiel : définition des dispositifs permettant d'assurer un bon éclairage artificiel par typologie d'espace : choix des luminaires permettant de limiter l'éblouissement (Calcul de l'indice UGR), calcul d'éclairement artificiel, calcul de l'uniformité sur la zone utile...*
- *Confort acoustique : description des principes et moyens mis en œuvre (engagement) pour assurer le confort acoustique.*
- *Santé / Qualité de l'Air Intérieur : définition des principes et moyens permettant d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur : qualité des matériaux mis en œuvre (à faible émission de polluants), qualité des systèmes de ventilation (, débits hygiéniques de renouvellement d'air), possibilité de ventilation naturelle.*
- *Santé / Ondes électromagnétiques : dispositifs prévus pour protéger le bâtiment des sources extérieures et intérieures d'OEM BF et HF*

- Performance Energétique Bas Carbone :
 - *Sobriété du Bâti : description des moyens mis en œuvre pour assurer la performance thermique de l'enveloppe (type d'isolation, caractéristiques thermiques des parois opaques et vitrées, perméabilité à l'air limitée, traitement des ponts thermiques…).*
 - *Efficacité des systèmes énergétiques (chauffage, ECS, ventilation, éclairage, autres usages électriques) : choix d'énergie, définition des principes et moyens mis en œuvre.*
 - *Energies renouvelables et de récupération : définition des principes et moyens mis en œuvre.*
 - *Besoins et consommations énergétiques : engagement sur les niveaux visés et réglementaires.*
 - *Carbone émis en phase Exploitation : engagement sur le niveau d'émissions CO2 des consommations d'énergie sur 30ans.*

- Gestion des ressources :
 - *Matériaux bas carbone (matériaux locaux, biosourcés, géosourcés, réemployés et recyclés) : définition des principes et moyens mis en œuvre, notamment pour le réemploi des matériaux (pavés, pierres, etc.) issus des travaux de voiries de la Ville de Paris et de la Cour Carrée (organisation, dépose, stockage, nature des matériaux, estimation quantitative.*
 - *Description de l'approche bas carbone permettant d'atteindre les objectifs du programme : calcul ACV simplifié par ouvrages principaux (toitures/couvertures et nouvelles façades sur extérieur).*
 - *Santé) : définition des principes et moyens à mettre en œuvre. (matériaux et autres sources de pollution, aération, qualité de l'eau, etc..)*
 - *Gestion de l'eau : description des dispositifs prévus pour réaliser des économies d'eau potable : appareils hydro-économes, étude de la récupération des eaux pluviales pour couvrir les besoins en eau potable dans le bâtiment et/ou dans les espaces extérieurs (calcul potentiel de récupération, calcul du taux de couverture, dimensionnement cuve…).*
 - *Gestion des déchets d'activités : plan de repérage des locaux et circuits de collecte.*
 - *Gestion des déchets de chantier : engagement de respect de la charte chantier faibles nuisances de l'Oppic (tri, collecte sélective, valorisation).*

Document provisoire

- Démarche BDF
 - Grille référentiel BDF complétée (accès fourni par Ekopolis aux candidats)
 - Radar BDF intégré dans la notice environnementale

La grille <u>anonymisée</u>, contenant le radar DBF, sera remise en format PDF par le candidat dans son offre.

7. Une **note justificative des dispositions prises relatives à la sûreté** : protection physique des espaces extérieurs, des personnes, du bâtiment et des collections.

8. Note relative à la prise en compte des **aspects exploitation et maintenance** avec description des principaux modes d'interventions ultérieures et explicitation du chiffrage en coût global, permettant de s'assurer que l'objectif de bâtiments sobres, aisément maintenables sera respecté.

9. Une **notice de sécurité incendie et d'accessibilité succincte** :

a. Avec descriptif et justifiant les dispositions retenues en matière de sécurité incendie : dégagements et cheminements d'évacuation (musée, logements), aire de déploiement, localisation des voies engins, accès aux tours de logement, etc.

b. Avec descriptif et justifiant les dispositions retenues en matière d'accessibilité : cheminements extérieurs etc...

10. **Analyse de la compatibilité du projet avec l'enveloppe financière en appui de l'estimation proposée pour le projet du candidat.** Cette notice intégrera une justification de la méthode de calcul du candidat (ratio ou métré) et les principaux choix constructifs ou techniques en réponse au programme avec précision de leurs impacts sur l'économie globale du projet. La notice présentera également les moyens mis en œuvre en vue d'optimiser l'exploitation du bâtiment et sa maintenance.

Le candidat devra s'engager sur son estimation qui devra être cohérente avec le montant du coût objectif fixé par le MOA.

11. Une note relative à la présentation **des principes de réalisation des travaux** (notamment sujétions de phasage, …)

La note illustrera par tout moyen (planning, schémas de principes, axonométrie, …) la garantie de continuité d'activité des fonctions relatives aux logements (accès, services annexes…) pendant toute la durée du chantier, ainsi la bonne articulation avec l'activité de l'Université Paris I.

12. Une note **méthodologique décrivant l'organisation de l'équipe** et explicitant la méthode de travail et de gestion du projet (études et chantier) proposée pour faciliter le développement du projet et les échanges entre les intervenants de l'opération Cette note tiendra compte des contraintes des délais de réalisation et des exigences du CCAP.

13. Un **calendrier prévisionnel** détaillé par grandes phases des études et des travaux, précisant notamment le périmètre des travaux anticipés proposé par le candidat, dans l'hypothèse d'une date prévisionnelle de notification du marché de maîtrise d'œuvre, le 1er septembre 2027.

Sur la base du **planning enveloppe** fourni au CCAP, le candidat pourra proposer des **pistes d'optimisation** tant sur l'organisation et le délai des études (**sans modification des délais de validation du MOA, ni des délais de consultation des marchés travaux**) que sur la durée du chantier au regard du phasage envisagé, du périmètre des travaux anticipés proposé, du projet proposé et de ses choix techniques.

15. Les **cadres de réponse remplis *qui seront remis à la phase offre*** – format Excel

A partir des annexes suivantes du Règlement de concours :

Document Provisoire

- Annexe 1 – Liste des pièces du DCC
- Annexe 2 - Cadres de réponse candidature (à compléter par le candidat)
- Annexe 3 - Tableau de composition du groupement par compétences (à compléter par le candidat)
- Annexe 4 – Accord de confidentialité concours (à compléter par le candidat)
- Annexe 5- Note descriptive des prestations à remettre pour la phase offre
- Annexe 6 - Cadre de réponse phase offre (à compléter par le candidat)
- Annexe 7 : Attestation d'autorisation de publication du projet par le pouvoir (à compléter par le candidat)

C. Des pièces graphiques

Le candidat privilégiera une orientation des plans avec le nord en haut.

- Un **plan de situation** (échelle au choix du candidat), présentant le projet et sa relation avec le site

- Un **plan de masse au 1/500ème** du périmètre du projet, présentant l'environnement urbain proche, avec indication des accès, des flux (visiteurs, agents, œuvres, livraisons, secours, …), des types de revêtements et des plantations éventuelles. Ce plan comportera notamment les principales cotes altimétriques des ouvrages et édicules et équipements techniques ainsi que le repérage des coupes.

- Les **plans de niveaux au 1/500ème** Les plans feront apparaitre clairement les noms et surfaces utiles des différents espaces, les circulations, les mobiliers spécifiques. Les principales dimensions seront indiquées. Le niveau de détail ou de définition figurant sur les documents graphiques demandés, devra permettre de vérifier, sur plan, la cohérence des réponses au programme.

- Des **zooms au 1/100ème** en plan, élévations intérieures et coupes seront proposés par le candidat et notamment pour :
 a. Les espaces d'exposition permanente,
 b. L'accueil
 c. Le(s) espace(s) dédié(s) au mémorial.

- A minima 2 **coupes longitudinales au 1/250ème** Est/Ouest

- A minima 2 **coupes transversales au 1/250ème Nord/Sud**, où seront précisés les niveaux et hauteurs libres proposés par le candidat.

- Une ou plusieurs coupes de principe pour confirmer la faisabilité des principes techniques retenus selon le parti prix paysager et urbain.

- **Les élévations projetées au 1/250ème**, avec indication des matériaux et des altimétries.

- Des **détails de principes** (plan et coupe) cotées au **1/50ème, vues détaillées,** notamment pour les focus du volet scénographique

- **A minima 7 perspectives,**

 Pour les points de <u>vue imposés</u> il attendu des vues à hauteur d'être humain :

 a. **Une (1) vue en journée depuis l'angle des rues Glacière et Saint Hippolyte.** Cette vue permettra d'apprécier le traitement urbain envisagé par le candidat de la façade principale et des accès – *Vue 1*

 b. **Une (1) vue depuis l'ange des rues Broca et Saint Hippolyte,** Cette vue permettra d'apprécier le traitement urbain envisagé par le candidat de la façade principale, des accès et de la cour anglaise – *Vue 2*

Document provisoire



c. Une (1) vue libre

d. Une (1) vue du Mémorial

e. Une (1) vue de l'accueil principal

f. Deux (2) Vues du parcours permanent

Les vues devront présenter des personnes.

D. **<u>Une axonométrie éclatée</u>** permettant d'apprécier l'ensemble des espaces et leur articulation avec les accès depuis la rue

E. **<u>L'ensemble des pièces sera présenté dans un carnet format A3</u>,** avec réduction si nécessaire à une échelle adaptée. Toute présentation sur plus d'une page des pièces graphiques demandées ci-dessous est à éviter au maximum.

F. **<u>QUATRE panneaux au format A0, chacun en deux exemplaires</u>**

2 panneaux seront dédiés au projet architectural, 2 au projet scénographique et de signalétique.

Les panneaux reprendront une sélection pertinente des pièces graphiques ainsi que les 7 perspectives représentatives du projet. Le candidat pourra ajouter tout élément qu'il juge utile pour la bonne compréhension de son projet.

Panneau de présentation sur support rigide, à établir avec :

- En haut de chaque panneau sur une bande de 5cm de hauteur l'indication :

« Musée-mémorial du terrorisme, site Lourcine, Paris ».

- En haut également, dans une case de 5cm sur 5cm, située dans son coin supérieur à droite, les candidats apposeront un cadre de codification pour préserver l'anonymat exactement conforme au modèle défini à l'article 6.2 du règlement de concours.

Document provisoire

G. Les panneaux A0 seront réduits en format A3 sous format .pdf .

H. Un film d'animation

Le candidat fournira avec son offre un film d'animation non sonorisé, de son projet de 1 minutes 30 secondes maximum, sous format .mp4. Cette animation, présentant des points de vue meublés et texturés, devra permettre de préfigurer les propositions tant intérieures qu'extérieures, les différentes séquences d'entrées proposées, l'organisation fonctionnelle, les ambiances, les volumes, la matérialité proposés par le candidat.

La vidéo présentera à minima les espaces suivants et dans cet ordre :
L'arrivée depuis la rue dans l'accueil, la visite de tout ou partie de l'exposition permanente (avec a minima le passage par les 3 focus demandés), le mémorial, et plus particulièrement l'articulation entre ces deux dernières entités.

L'ensemble des fichiers en formats natifs (Word, Excel, REVT, DWG, etc…) sera remis par le candidat.

Document provisoire